

# Commune de Varennes-le-Grand

## Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 17 mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 17 mai 2016 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Alain BERTHELEY, Mme Isabelle GRENIER, M. Laurent NIVON, Mme Priscilla DUBUIS (jusqu'au point 6), M. Michaël LOMBARD, Mme Aurélie POURETTE, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : M. Eric LEGROS donne pouvoir à M. Patrick LE GALL, Mme Patricia SILVESTRE donne pouvoir à Mme Sylvie LHENRY.

Absents : Mme Géraldine JUSSEAU, M. Philippe BOUILLOT

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

M. le Maire remercie les élèves de CM1 et leur enseignante Mme Martine REINERT, pour leur présence lors de ce Conseil Municipal.

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2016,
- 2) Grand Chalon :
  - a) PLUi – débat sur les orientations générales du PADD
  - b) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- 3) Renégociations de deux emprunts.
- 4) Règlement des dépenses sans ordonnancement préalable.
- 5) Décisions modificatives.
- 6) Modification du tableau du personnel.
- 7) SIVOM de la Grosne – Conseil Syndical du 6 avril 2016
- 8) Compte rendu commission technique du 12 mai 2016
- 9) Compte rendu commission petite enfance du 12 mai 2016
- 10) Questions diverses
  - a) FAAPAS – répartition 2016
  - b) Mairie – Devise de la République

### **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2016 :**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mars 2016. Celui-ci est approuvé par 14 voix, 1 abstention et 2 contre.

## **2 – Grand Chalon :**

### **a) PLUi – débat sur les orientations générales du PADD**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Le Grand Chalon élabore son premier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), valant Programme Local de l'Habite (PLH) et Plan des Déplacements urbains (PDU), prescrit par délibération du 12 février 2015. Le calendrier général prévoit de procéder à l'arrêt du projet du PLUi début 2017 et à son approbation fin 2017. Dès 2018, le PLUi se substituera aux 35 documents d'urbanisme communaux existants.

A partir du diagnostic territorial élaboré par l'Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne et des études thématiques réalisées par le Grand Chalon, les élus de l'agglomération ont pu cerner les enjeux du territoire. Une gouvernance a été mise en place qui s'appuie sur un travail avec les Maires des cinq secteurs définis pour l'agglomération : le Centre Urbain, la Bresse Chalonnaise, la Côte Chalonnaise, la Plaine Nord et la Plaine Sud (à laquelle appartient la commune de Varennes-le-Grand).

Plusieurs réunions thématiques ont eu lieu au cours du premier semestre 2015 qui ont permis d'échanger sur les sujets suivants :

- L'agriculture
- Le cadre de vie, les milieux naturels et le règlement local de publicité intercommunal
- L'économie et les zones d'activités
- Les déplacements
- L'habitat
- Les équipements et les services

Des réunions publiques, et notamment à Varennes-le-Grand, ont été organisées pour présenter la démarche du PLUi et la trame du PADD aux habitants et aux élus municipaux.

Le projet présenté lors de ce Conseil Municipal est le fruit du travail collectif mené par secteur puis en réunion de coordination. Il mêle les attentes communales et les politiques sectorielles portées par le Grand Chalon.

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi du Grand Chalon sont structurées en 4 axes stratégiques :

- Renforcer l'attractivité et la dynamique économique du territoire
- Mener une politique de l'habitat en faveur de l'attractivité résidentielle et de la cohésion sociale
- Préserver le cadre de vie
- Développer la qualité de vie pour chacun

- Un débat s'engage entre tous les conseillers où sont exposés les avis de chacun, un procès-verbal de la séance retraçant les échanges sera transmis au Grand Chalon.

### **b) Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public des déchets**

*c) Rapporteur : Sylvie LHENRY*

IL est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public des déchets. En 2014, 22 643 tonnes d'ordures ménagères ont été ramassées en porte à porte, soit une baisse de 2 % / 2013 (- 1 kg / habitant).

Concernant la collecte des emballages, celle-ci est en nette augmentation par rapport à 2013 (+ 13 %), mais il reste encore beaucoup d'erreurs de tri (poubelle couvercle jaune).

Les dépôts en déchetterie ont augmenté de plus de 9 %.

Depuis 10 ans, le Grand Chalon sensibilise les habitants à la problématique du tri des déchets, en particulier sur les thèmes de la gestion et réduction des déchets, au travers de rencontres avec les habitants, d'actions de sensibilisation au compostage ou tri, animations locales ou scolaires.

En 2014, la production moyenne par habitant est de 578 kg, soit une augmentation de 12 kg par habitant, dont 11 kg de déchets recyclés ou valorisés.

En 2014, le coût net par habitant est en hausse de 15,46 % (soit + 14,10 €) qui s'explique par la hausse des coûts d'enfouissement, et la hausse des dépenses de personnel. Ce coût reste néanmoins dans la moyenne nationale pour les intercommunalités de même strate.

Lors de ce rapport annuel, il est indiqué que dès septembre 2016, l'entreprise « Le Relais » n'assurera plus le ramassage des papiers en porte à porte. Le Grand Chalon va coupler les 400 colonnes à verre

existantes sur le territoire avec 400 nouvelles colonnes à papier. Ce changement a été acté et validé lors du dernier Conseil Communautaire. Les dépôts des papiers restent néanmoins possible en déchetterie.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **3 – Renégociation de deux emprunts :**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il est présenté au Conseil Municipal deux propositions de renégociations des taux d'intérêts pour deux emprunts en cours auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

- Prêt n° 07085878 :

Capital à rembourser : 307 313,96 €

Intérêts cumulés : 22 256,00 €

Taux fixe : 2,10 %

Durée 6,5 années ou 78 mois

Périodicité : trimestrielle soit 26 échéances

Date de prise d'effet : 05/04/2016

Date 1ère échéance : 05/07/2016

Dernière échéance : 10/2022

Frais : 0,00 €

- Prêt n° 07144193 :

Capital à rembourser : 114 260,58 €

Intérêts cumulés : 19 330,90 €

Taux fixe : 2,70 %

Durée 11 années ou 132 mois

Périodicité : annuelle soit 11 échéances

Date de prise d'effet : 06/03/2017

Date 1er échéance : 06/03/2018

Dernière échéance : 03/2028

Frais : 0,00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
- Approuve les deux propositions de renégociations des deux prêts en cours avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant pour chacun des contrats en cours.

### **4 – Règlement des dépenses sans ordonnancement préalable :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

L'instruction du 06/10/2015 de la Direction Générale des Finances Publiques précise les modalités d'application de l'arrêté du 16/02/2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales pouvant être payées sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer :

- Dépenses qui peuvent être exécutées sans mandatement préalable :

- Le remboursement d'emprunts ;
- Le remboursement de lignes de trésorerie ;
- Les abonnements et consommations de carburants ainsi que les péages autoroutiers ;
- Les abonnements et consommations d'eau ;
- Les abonnements et consommations d'électricité ;
- Les abonnements et consommations de gaz ;
- Les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et internet ;
- Les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives au courrier.

- Dépenses payables avant « service fait » :

- Les abonnements à des revues et périodiques ;

- Les achats d'ouvrages et de publications ;
- Les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- Les droits d'inscriptions à des colloques, formations et événements assimilés ;
- Les acquisitions de logiciels ;
- Les acquisitions de chèques-vacances, chèque déjeuner et autres titre spéciaux de paiement ;
- Les prestations de voyage ;
- Les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- Les locations immobilières
- Les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité ;
- Les contrats de maintenance.

## **5 – Décisions modificatives**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY*

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver des modifications sur les inscriptions budgétaires sur l'exercice 2016, modifications dues à la renégociation des 2 emprunts.

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications budgétaires sur l'exercice 2016.

## **6 – Modification du tableau du personnel**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Il est proposé au Conseil Municipal la transformation d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe permanent à raison de 31h30/35<sup>ème</sup> en adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à raison de 31h30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

## **7 - SIVOM de la Grosne – Conseil syndical du 6 avril 2016**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

Lors de cette réunion, ont été abordés l'aspect financier concernant les études des 2 cours d'eaux, la Nourue et la Nolange (restauration écologique du cours d'eau), la gestion des eaux pluviales et la prévention des inondations sur la commune de St-Gengoux le National.

Le budget primitif 2016 s'équilibre pour 98 780 € en section de fonctionnement et pour 109 362 € en section d'investissement.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **8 – Compte rendu commission technique du 9 mai 2016 :**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

Lors de cette commission, ont été approuvées les phases 2 et 3 concernant les travaux de la rue de Mirande.

La phase 2 prévue pour cette fin d'année concernera la portion allant du virage en remontant au carrefour de la rue Jacob, par la pose de bordures et la confection de trottoirs en sablé.

Concernant la phase 3 prévue pour 2017, il a été demandé au cabinet 2AGE CONSEIL de préparer le dossier d'estimation des coûts ainsi que la proposition de maîtrise d'œuvre pour fin septembre afin que la commune puisse demander une subvention « réserve parlementaire » auprès du Sénateur.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

## **9 - Compte rendu commission petite enfance du 12 mai 2016 :**

*Rapporteur : Aurélie POURETTE*

La commission a examiné la proposition d'une tarification des services cantine et garderie basée sur les quotients familiaux. Le faible taux de réponse (30 %) du questionnaire envoyé aux familles, ne permet pas d'avoir une appréciation exacte de la réalité. La commission a décidé de ne pas retenir la proposition de tarification des services cantine-garderie suivant les quotients familiaux et propose de porter à 24 le nombre de repas (par famille) pris mensuellement permettant un abattement de 10 %.

La commission a pris connaissance des modalités d'attribution du chéquier loisirs destiné à certains adolescents relevant de quotients familiaux faibles et permettant de réduire le coût des activités réservées au club ados.

Ce document a été élaboré conjointement par des membres de la commission petite enfance et des membres du CCAS.

La commission a été informée du bilan des NAP pour l'année 2015/2016. 91 % des élèves du groupe scolaire fréquentent les NAP.

Les enfants semblent s'être habitués à ce nouveau rythme scolaire, et sont satisfaits des activités proposées.

La commission a été informée de l'intérêt porté à notre commune pour divers projets privés concernant l'accueil du jeune enfant (micro-crèche, maison d'assistante maternelle).

La population a été destinataire de différentes enquêtes à ce sujet.

## **10 – Questions diverses :**

Sylvie LHENRY fait part de la répartition 2016 du FAAPAS (Fonds d'Agglomération d'Aide à la Pratique des Activités Sportives). La somme de 6 570 € était à répartir entre les 2 associations ayant présentées un dossier. Après débat avec les 2 présidents, il a été acté les subventions suivantes :

- Association Sportive Varnoise : 4 570 € pour la création d'une ou deux équipes féminines (achat matériel, chasubles, ....)
- Club Sport et Loisirs : 2 000 € pour la section danse

Sylvie LHENRY fait part au Conseil Municipal du projet de devise de la République « liberté égalité fraternité » sur le mur de la mairie. Actuellement, 2 projets sont en discussion.

Laurent NIVON responsable de la section jeunes de l'ASV remercie la commune pour les médailles offertes à tous les joueurs, et les services techniques de la commune pour la tonte des terrains malgré des conditions météorologiques très défavorables.

*Fin de la séance à 20h30.*